

Algérie : répression de « non-jeûneurs »

mardi 7 septembre 2010, par [MEDJDOUB Kamel](#), [TIGHILT K.](#) (Date de rédaction antérieure : 6 septembre 2010).

Sommaire

- [Après l'arrestation des \(...\)](#)
- [Les dix non-jeûneurs aujourd'hui](#)

Après l'arrestation des non-jeûneurs de Aïn El Hammam (Tizi Ouzou) Élan de solidarité internationale

L'appel à la solidarité des deux non-jeûneurs, H. H. (47 ans) et S. F. (34 ans), arrêtés à Aïn El-Hammam, le 13 août passé, est lancé sur le Net par Acor SOS Racisme (Suisse), suivi d'une adhésion massive à cette demande de plusieurs associations, notamment Europe solidaire (France), Parti ouvrier populaire (POP-Suisse), Les Jeunes Verts (Genève), Mouvement Alternatif pour les libertés individuelles (Maroc) et bien d'autres organisations sociales et humanitaires, campées dans plusieurs pays, tels que le Maroc, la Suisse, la Tunisie, la France...

Depuis la diffusion de cet appel, une mobilisation internationale s'en est suivie.

L'affaire ne s'arrête pas là, puisque la machine judiciaire sévit encore. Mardi dernier, à Béjaïa, dans la commune d'Ouzellaguène, dix personnes ont été arrêtées par la police dans un fast-food, servant à porte fermée. Le propriétaire sera placé sous mandat de dépôt, tandis que les neuf autres non-jeûneurs seront appelés à comparaître devant la justice. À qui le tour ? Pour les citoyens, les avis sont partagés, mais toujours dans le sens de la tolérance et du pardon. "Ceux qui travaillent dans des conditions difficiles et pénibles ont le droit de rompre le jeûne", explique un homme, jeûneur pratiquant de son état. *"Cela ne me dérange nullement, pour peu que les personnes qui ne peuvent pas jeûner se mettent à l'abri des regards et ne pas porter atteinte à la sensibilité d'autrui. C'est ça la logique de l'islam de tolérance tel que pratiqué par nos aînés, nos ancêtres, depuis la nuit des temps"*.

L'on se demanderait donc pourquoi tout ce radicalisme qui se réveille spontanément, encouragé, de surcroît par une justice, censée être équitable, juste comme son nom l'indique. Pour un autre, enseignant de son état, *"cela relève de l'aberration. C'est clairement et simplement de l'excès de zèle ! Vu le dur travail sur chantier et en cette période de canicule, ils ont le droit de boire si cela est nécessaire, la journée de carême pourrait être récupérée un autre jour, comme l'autorise la religion. Pourquoi, si l'on suit ce raisonnement, n'arrête-t-on pas aussi ceux qui se trouvent dehors au moment des prières, comme l'avait si bien dit un de vos confrères journaliste ?"*, s'est interrogé un autre enseignant en langue arabe.

C'est décidément un paradoxe face à une société qui, pourtant tolère, et une justice, qui devrait être juste, mais qui pourchasse et condamne. □Renoncera-t-elle à cette décision qui, selon toute apparence, ne réprime pas seulement, mais enfonce plus d'un, comme le démontre cet élan de solidarité, avec les deux non-jeûneurs de Aïn El-Hammam et envers ceux d'Ighzer-Amokrane. C'est ce type d'inquisition qui pousse de plus en plus de citoyens à verser dans l'intolérance en ne jeûnant plus, même publiquement. N'a-t-on pas entendu ce sexagénaire, S. M., de Tizi Ouzou, appeler ses

amis à venir en masse avec des bouteilles d'eau minérale et rompre le jeûne, à un horaire précis de la journée, devant le tribunal concerné, non pas pour blasphémer, loin s'en faut, mais pour se solidariser tout simplement avec les deux ouvriers de Aïn El-Hammam.

Pour rappel, le bureau de Béjaïa de la LADDH (Ligue algérienne de défense des droits de l'Homme), a appelé "*l'opinion publique à se mobiliser pour la tolérance et le respect de la différence et des valeurs sociales dans un État de droit*".

K. Tighilt

LIBERTE

LIBERTE, QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

Edition N° 5480 du Lundi 06 Septembre 2010

Actualité (Lundi 06 Septembre 2010)

*

<http://www.liberte-algerie.com/edit.php?id=142064&titre=Élan%20de%20solidarité%20internationale%20>

Les dix non-jeûneurs aujourd'hui devant le juge

Ighzer Amokrane (Béjaïa)

Le procès des 10 non-jeûneurs arrêtés, mardi dernier, dans la ville d'Ighzer Amokrane s'ouvre, ce matin, au tribunal d'Akbou.

Béjaïa □ De notre bureau

A la barre, C. Arab, un jeune de 27 ans, sous les verrous depuis 7 jours, sera appelé pour répondre du chef d'inculpation de non-respect des préceptes de l'Islam en compagnie de sept autres coaccusés, tous présentés à la justice dans le cadre de la procédure de flagrant délit. Les deux jeunes restants de la dizaine de prévenus ont été finalement retenus par le procureur de la République en tant que témoins dans cette affaire qui défraie la chronique. Le procès d'aujourd'hui sera marqué par la présence d'animateurs de la Ligue algérienne pour la défense des droits de l'homme, tenant à marquer sa solidarité avec les prévenus et défendre par là le droit aux libertés individuelles. Propriétaire du local investi par la police mardi dernier, le jeune Arab nie les faits qui lui sont reprochés. Son avocat, maître Benkadoum, a déjà eu à défendre, en 2004, un jeune non-jeûneur condamné en première instance à la prison avec sursis et à une amende de □50 000 DA. « *A l'arrivée des policiers, le local était fermé. C'est mon client qui leur a ouvert* », nous affirme l'avocat du principal □ prévenu.

Le propriétaire du restaurant se défend

Un argument de taille pouvant servir pour battre en brèche l'accusation de non-observation « ostentatoire » du carême. En tout cas, C. Arab continuera à soutenir que les personnes se trouvant à l'intérieur de son local ne sont autres que ses amis et qu'il était en train de nettoyer son matériel pour les besoins de la cuisine de sa gargote qu'il ouvre en soirée, comme c'est de mise dans les quatre coins du pays. Son arrestation ainsi que celle du reste du groupe est intervenue suite à une

pétition des riverains qui se sont plaints, apprend-on, de dépravation et de mauvaise fréquentation des lieux. Les lieux en question sont des locaux commerciaux attribués récemment dans le cadre du programme présidentiel pour les jeunes chômeurs de la commune.

Kamel Medjdoub

*

http://www.elwatan.com/actualite/les-dix-non-jeuneurs-aujourd-hui-devant-le-juge-06-09-2010-89042_109.php
